



**Fondation euro-méditerranéenne de soutien
aux défenseur·e·s des droits de l'Homme (FEMDH)**

5^e Consultation du Conseil des représentants

23 juin 2018 - Bruxelles

Compte-rendu

www.emhrf.org

TABLE DES MATIÈRES

<u>OUVERTURE DE LA 5^E CONSULTATION DU CONSEIL DES REPRESENTANTS</u>	<u>3</u>
<u>1. DEVELOPPEMENTS 2015-2017.....</u>	<u>4</u>
1.1 DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ.....	4
1.1.1 APPUIS FLEXIBLES.....	5
1.1.2. AUGMENTATION DES COACHINGS ET DES MÉDIATIONS, RENFORCEMENT DES PARTENARIATS AVEC LES AUTRES BAILLEURS.....	7
1.2 DÉVELOPPEMENT FINANCIER ET ORGANISATIONNEL	8
<u>2. ORIENTATIONS 2018-2020</u>	<u>10</u>
<u>3. DISCUSSION AVEC LE CONSEIL DES REPRESENTANTS.....</u>	<u>11</u>
3.1 COMITÉ	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
3.2 AUDIT	11
3.3 PUBLICITÉ ET TRANSFERT DE FONDS	11
3.4 SOUTIEN D'INITIATIVES ASSOCIATIVES NOUVELLES OU ÉMERGEANTES	11
3.5 INFLUENCER LES POLITIQUES DES BAILLEURS DE FONDS	12
<u>CLOTURE DE LA 5^E CONSULTATION DU CONSEIL DES REPRESENTANTS</u>	<u>12</u>
<u>ANNEXE 1 : ORDRE DU JOUR DE LA 5E CONSULTATION DU CONSEIL DES REPRÉSENTANTS</u>	<u>13</u>

Ouverture de la 5^e Consultation du Conseil des représentants

Le trésorier de la Fondation euro-méditerranéenne de soutien aux défenseurs des droits de l'Homme, Kamel Jendoubi, a ouvert la cinquième consultation du Conseil des représentants à Bruxelles le 23 juin 2018 en souhaitant la bienvenue à tous les participants au nom du Conseil d'administration de la FEMDH.

Kamel Jendoubi et Marc Schade Poulsen étaient présents en tant que membres du CA, ainsi qu'Anne-Sophie Schaeffer, Améline Jaskowiak, Rami Salhi et Seif Taha en tant que membres du secrétariat.

Le Président Driss El Yazami, la vice-présidente Christine M. Merkel et les autres membres du CA, Lynn Welchman, Leila Rhiwi, Hanny Megally, Khémaïs Chammari, Bahey Eldin Hassan, Souhayr Belhassen et Bassma Kodmani n'ont pu participer en raison d'autres engagements professionnels.

Le trésorier a rapidement rappelé l'histoire de la FEMDH, à savoir qu'elle a été lancée par EuroMed Droits (EMD) en décembre 2004, suite à une étude ayant mis en avant la nécessité d'établir une fondation de défense des droits de l'Homme spécialisée dans le microfinancement flexible et stratégique dans les pays du sud de la Méditerranée.

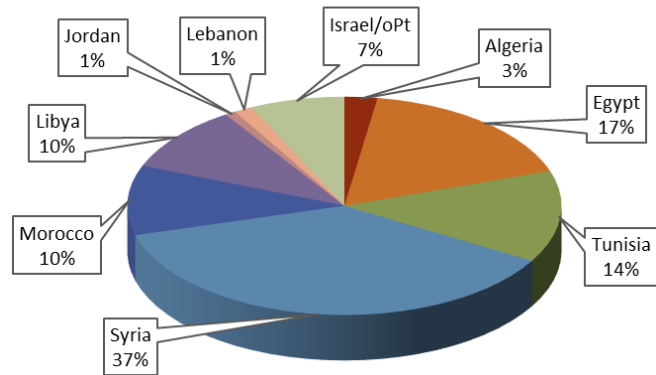
1. Développements 2015-2017

Kamel Jendoubi a rappelé que la Fondation méditerranéenne de soutien aux défenseur·e·s des droits de l'Homme (FEMDH) a pour priorité de soutenir les personnes, les ONG et les groupes qui militent pour la défense des droits humains, agissant au niveau local et n'ayant pas la possibilité de trouver ailleurs des financements. Étant donné que les membres d'EMD sont souvent des structures expérimentées et établies, financées par des donateurs traditionnels, la FEMDH n'est intervenue auprès d'eux que de façon limitée – uniquement en cas de crise financière soudaine et inattendue. Au total, seuls 5% des bénéficiaires de la FEMDH au cours de la période 2015-2017 étaient des membres d'EMD.

1.1 Développement de l'activité

Kamel Jendoubi a fourni au Conseil des représentants un certain nombre d'indicateurs expliquant le développement des activités de la Fondation.

- 1750 demandes d'appui reçues et évaluées (+54% par rapport à 2012-2014).
- 368 appuis alloués visant 203 ONG et 161 défenseur·e·s individuels (+36% par rapport à 2012-2014).
- 3/4 des appuis dans des environnements hostiles.
- 1/4 des appuis dans des pays en réformes législatives et institutionnelles.
- Un total de 4,6 millions d'euros alloué en 2015-2017 (+25% par rapport à 2012-2014)
- Suivi personnalisé des bénéficiaires via un accompagnement et une mise en relation avec les donateurs et des partenaires.



Il a également ajouté que les bénéficiaires d'appuis de la FEMDH sont des acteurs de la défense des droits de l'Homme, agissant individuellement ou en groupe, dont les actions sont fondées sur des standards universels et dont les agissements sont pacifiques. Le CA s'est particulièrement attaché à soutenir des groupes vulnérables, notamment les jeunes, les femmes et les personnes se trouvant dans des régions enclavées¹.



Jeunes 39%



Femmes 33%



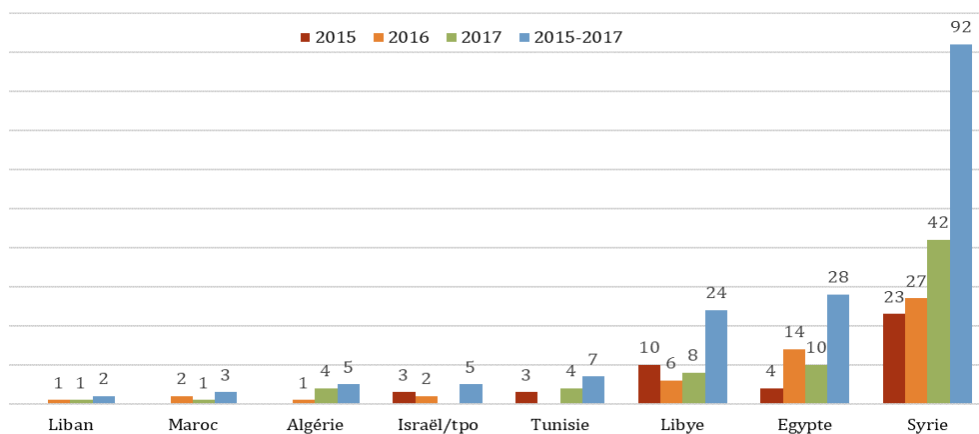
Régions enclavées 62%

¹ Par jeunes, on entend les défenseur·e·s de moins de 35 ans et les associations travaillant en faveur du droit des enfants et des jeunes. Par femmes, on entend les femmes défenseuses et les associations de défense du droit des femmes. Par régions isolées, on entend les personnes et les associations actives en dehors des capitales et grandes villes.

1.1.1 Appuis financiers

Kamel Jendoubi a ajouté que le CA a mis en place deux mécanismes pour répondre de manière aussi souple que possible aux besoins exprimés par les défenseur-e-s de la région : un mécanisme de réponse d'urgence, par le biais duquel le CA peut décider d'allouer des appuis de 5.000 euros (plus un coût additionnel de 20% soit 6.000 euros au total) en moins de 10 jours, et un mécanisme fondé sur les consultations régulières de membres du CA lors de leurs réunions annuelles, où les demandes pouvant aller jusqu'à 40.000 euros sont étudiées.

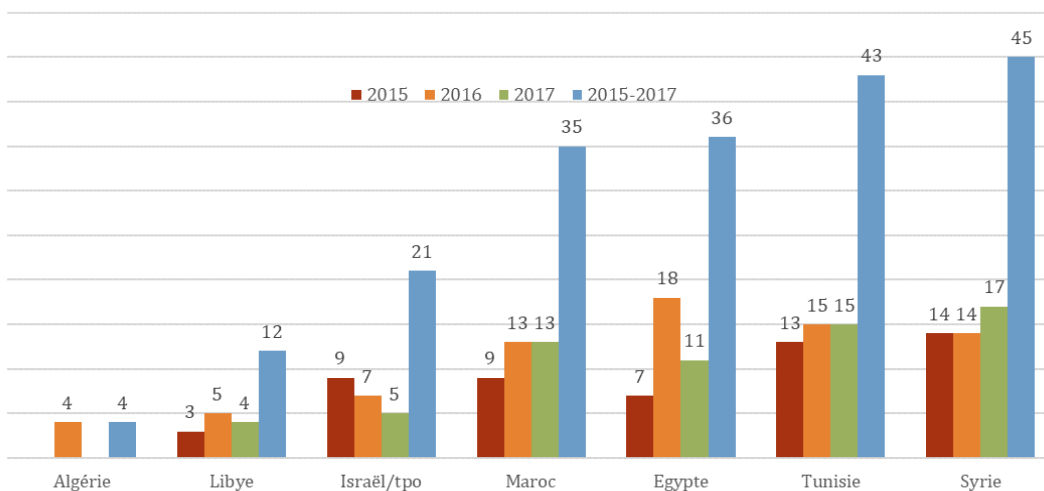
Des appuis urgents ont été alloués à 181 défenseur-e-s et ONG en danger, pour un montant de 874.538 euros. Ils ont en majorité couvert les frais de réinstallation urgente et temporaire, les loyers et des plans de repli, l'aide juridique, les soins médicaux et les besoins élémentaires des membres de la famille.



Des appuis ordinaires ont été alloués à 201 ONG pour 3.763.090 euros, selon deux priorités :

1. Soutien de 142 initiatives émergentes et innovantes dans le domaine des droits de l'Homme.
2. Renforcement des capacités/professionnalisation de 59 ONG établies.

Ces appuis couvrent principalement les coûts de fonctionnement (loyers et ressources humaines)



Dans 84% des cas, les appuis ont en toute vraisemblance sauvé la vie des DDH et contribué à assurer leur protection immédiate. 79% d'entre eux ont continué leur activisme. Dans plusieurs cas, le suivi qui a été

mené a également aidé à renforcer les compétences linguistiques et opérationnelles des DDH et donc leur aptitude à l'emploi, en particulier dans les cas de leur réinstallation à l'étranger.

Exemples

- Un défenseur égyptien dont l'appartement a été mis à sac par les autorités début 2017 a pu éviter une arrestation arbitraire et une longue peine de prison pour raisons politiques. Sa relocalisation rapide à l'étranger et l'appui alloué lui ont permis de recevoir une aide juridique à son arrivée et d'obtenir l'asile en Europe au mois de décembre 2017.
- Une défenseure syrienne détenue arbitrairement par les services du renseignement syrien dans la prison de femmes d'Adra - pour financement terroriste en raison de son activité artistique et de son assistance à des prisonniers d'opinion - et libérée au bout de quatre mois, a pu quitter le pays et se réfugier au Liban où elle réussit à subvenir à ses besoins de base et éviter de sérieux risques d'être à nouveau arrêtée en Syrie. En collaboration avec des associations libanaises, cette défenseure a exposé ses œuvres réalisées sur le thème des femmes détenues dans les prisons syriennes.

De plus, des rapports documentés sur les violations des droits de l'Homme ont été produits pour mettre à jour la vérité et obtenir justice pour les victimes. Ils ont été envoyés aux organes de traités des Nations unies. Plus de 9500 victimes de violations ont également pu bénéficier d'une assistance juridique et de services de représentation, en particulier les femmes défenseures.

Exemples

- En 2017, 136 cas de disparitions forcées ont été documentés en Syrie, dont 28 ont été rapportés au groupe de travail des Nations unies sur les disparitions forcées ou involontaires.
- Un rapport a été produit par une ONG égyptienne documentant plus de 489 procès à l'encontre de 11.000 civils dans des cours militaires entre juillet 2013 et décembre 2017. Ces informations ont été communiquées aux organes de traités des Nations unies dans le cadre de l'examen périodique universel des Nations unies.
- Un réseau pour les droits des femmes en Libye a apporté une aide juridique et psychosociale à 111 femmes victimes de violences à Benghazi, El Beida, Darna, Shahat, Al Kufra et Tobruk en moins de 6 mois. Une base de données a également été établie pour documenter les violations à l'encontre des défenseur-e-s et des journalistes en Libye.
- Établissement d'un rapport sur la participation directe de banques israéliennes dans la colonisation des territoires palestiniens.

Des analyses et recommandations destinées à amender des lois sur le statut des forces de sécurité, le droit d'accès à l'information, la liberté de la presse, les droits linguistiques et culturels, le code du statut personnel, la violence à l'encontre des femmes, etc., ont été réalisées et formulées.

Exemples

- Des associations tunisiennes ont établi des recommandations pour réformer le code du statut personnel, et pour abroger les articles 230 et 227bis du code pénal (qui respectivement condamne les relations homosexuelles et autorise le mariage de mineurs) de même que la loi de 1992 sur les narcotiques (renforcement de son volet préventif).
- Un mémorandum sur les politiques culturelles a été produit par une association marocaine en avril 2016, en partenariat avec une agence spécialisée des Nations unies et une fondation internationale. Des remarques sur le projet de loi 13-13 sur le droit d'accès à l'information et sur le projet de loi 90-13 sur la liberté de la presse ont également été présentées aux autorités marocaines.
- Un avant-projet de loi sur la protection et la réintégration sociale d'anciennes détenues a également été rédigé par une association libyenne et présentée au Comité pour les femmes et les enfants de la Chambre des députés en février 2018. Cet avant-projet doit être confié au Comité pour examen dans les mois à venir.

Enfin, des événements éducatifs, ayant souvent recours aux arts et au médium cinéma, ont eu lieu pour initier le débat sur les droits de l'Homme et valoriser les personnes marginalisées ou vivant dans des régions isolées, en particulier les enfants, les jeunes et les femmes, les encourager à jouer un plus grand rôle dans les domaines des droits humains, du développement, de la cohésion sociale et de la gouvernance.

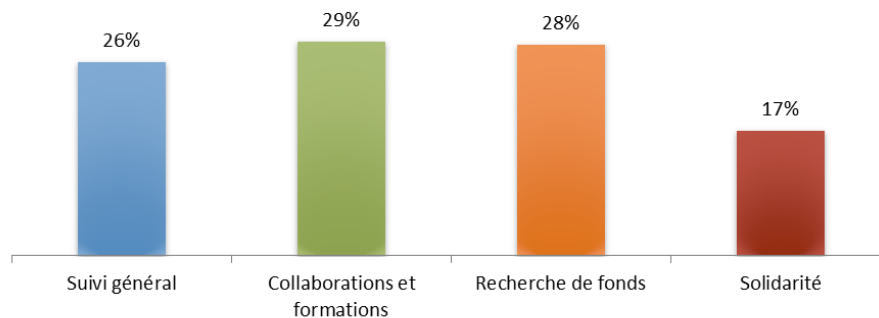
Exemples

- Une plateforme marocaine exceptionnelle, la Plateforme des associations et communautés subsahariennes au Maroc (ASCOMS), regroupant 15 associations récemment enregistrées, a été créée grâce au soutien de la Fondation. Son objectif est de contribuer à la reconnaissance du droit des migrants, lutter contre la discrimination et promouvoir leur intégration au Maroc. La Fondation a également aidé la plateforme à trouver d'autres donateurs pour soutenir cette initiative innovante.
- 4 festivals de films documentaires sur les droits de l'Homme ont été organisés à Gaza (Palestine), Tripoli (Libye), Redeyef (Tunisie) et Guelmin (Maroc) pour encourager la pensée critique, le débat, l'engagement civique et un dialogue ouvert sur les questions relatives aux droits de l'Homme.

1.1.2. Accompagnement personnalisé et renforcement des partenariats avec les donateurs

En plus des appuis alloués, le CA a donné la priorité à une approche individualisée du suivi de la situation des défenseur·e·s et des ONG soutenus. Ce suivi personnalisé a été possible dans 74% des cas, principalement pour les associations nouvellement établies ou celles rencontrant des difficultés.

Distribution en fonction du nombre de bénéficiaires



- **Le suivi ordinaire ou général** consiste à maintenir un contact régulier avec les bénéficiaires sur toute la durée de l'accord et à surveiller la mise en place des activités.
- **Collaborations et formations** – Dans 29% des cas, la FEMDH a recommandé à ses partenaires de collaborer avec d'autres acteurs actifs dans leur domaine d'intervention, dans d'autres régions du pays ou au niveau national, ou encore dans des pays voisins, afin de favoriser l'échange d'expériences. De plus, la FEMDH a soutenu plusieurs de ses partenaires pour qu'ils puissent bénéficier des formations proposées par des acteurs nationaux, régionaux et internationaux.

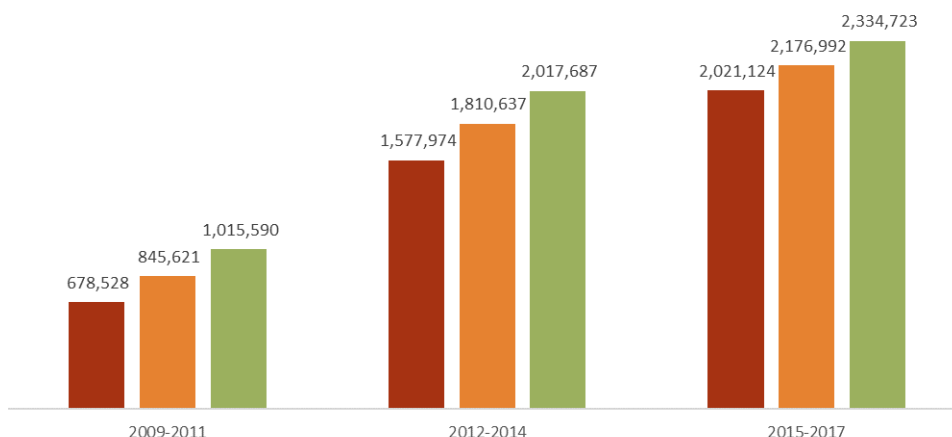
- **Recherche de fonds** – Dans 28% des cas, la FEMDH a fourni aux défenseur-e-s et ONG une liste de bailleurs potentiels susceptibles de soutenir leurs actions, les a directement présentés à d'autres donateurs et/ou les a aidés à présenter leur demande de fonds.
- **Solidarité** – Dans 17% des cas, la FEMDH a informé les ONG, les gouvernements et les organes des Nations unies de la situation des DDH. La FEMDH a notamment travaillé avec des partenaires clés comme EMD afin que nombre de ses bénéficiaires puissent, entre autres, obtenir des visas pour s'installer à l'étranger.

Enfin, la FEMDH a coordonné et participé à plusieurs consultations avec des donateurs afin de consolider la réponse aux besoins de la société civile de la région. Plusieurs réseaux de fondations existent, au sein desquels la Fondation a joué un très grand rôle au fil des ans.

1.2 Développement financier et organisationnel

Kamel Jendoubi a fait savoir que le budget total de la FEMDH s'élevait à 6.532.393 euros pour la période 2015-2017, dont 76% ont directement été assignés aux coûts d'activités et 24% aux salaires et autres frais administratifs. La hausse du budget de la FEMDH reflète les besoins accrus des activistes de la région.

Le diagramme ci-dessous représente l'évolution globale du budget de la Fondation au cours des 9 années précédentes :



Kamel Jendoubi a également ajouté que la FEMDH a contrôlé sa croissance au fil des ans. Le CA est passé de 9 à 12 membres volontaires depuis 2015. Un processus de roulement a été initié en 2018 avec le remplacement d'Eske Trolle par Habib Nassar. Le CA est aujourd'hui assisté par un Secrétariat de petite taille mais efficace, composé de 7 employés à plein temps et d'un employé à mi-temps.

Enfin, il a informé le Conseil des représentant qu'un audit de gestion interne a été demandé par l'Agence suédoise pour la coopération internationale et le développement, l'un des principaux partenaires de la Fondation, en 2017. Son résultat global est positif – il a donné l'occasion au CA de prendre des décisions concrètes et de revoir des politiques internes : révision du manuel financier et adoption d'une politique de gestion des risques. De plus, un code de conduite anticorruption et un tableau de bord destiné à renforcer le suivi des dépenses réalisées par les bénéficiaires sont en cours de développement.

Ci-dessous un aperçu financier plus détaillé des rapports d'audit 2015-2017 :

Recettes	2015		2016		2017		2015-2017	
Subventions								
Agence suédoise pour la coopération au développement international (SIDA)	325,989	16%	803,455	37%	318,940	14%	1,448,384	22%
Ministère danois des Affaires étrangères (DAPP)	268,457	13%	205,817	9%	204,989	9%	679,263	10%
Ministère norvégien des Affaires étrangères	177,260	9%	173,563	8%	0	0%	350,823	5%
Sigrid Rausing Trust	203,580	10%	45,440	2%	390,427	17%	639,447	10%
Fondations Open Society (OSF)	549,670	27%	0	0%	89,606	4%	639,276	10%
Union européenne (IEDDH), Egypte	272,942	14%	277,670	13%	298,105	13%	848,717	13%
Union européenne (NEAR), Syrie	130,888	6%	303,263	14%	216,239	9%	650,390	10%
Union européenne (subventions ad-hoc)	4,472	0%	0	0%	0	0%	4,472	0%
Union européenne (NEAR), Libye	0	0%	138,521	6%	145,813	6%	284,334	4%
Mécanisme DDH de l'UE	58,535	3%	154,396	7%	251,672	11%	464,603	7%
Institut interrégional de recherche des Nations unies sur la criminalité et la justice	0	0%	0	0%	329,689	14%	329,689	5%
Rockefeller Brothers Fund	0	0%	19,713	1%	16,483	1%	36,196	1%
National Endowment for Democracy	0	0%	30,646	1%	52,187	2%	82,833	1%
Network for Social Change	0	0%	13,718	1%	15,373	1%	29,091	0%
Charities Aid Foundation	0	0%	5,591	0%	0	0%	5,591	0%
Urgent Action Fund pour les femmes DDH	2,542	0%	0	0%	0	0%	2,542	0%
Contribution, autres	0	0%	200	0%	200	0%	400	0%
Appui alloué des provisions	26,789	1%	5,000	0%	5,000	0%	36,789	1%
Total des subventions intégrées aux recettes	2,021,124	100%	2,176,993	100%	2,334,723	100%	6,532,840	100%
Dépenses								
Activités d'appui aux défenseurs des droits de l'Homme (DDH)								
Appuis urgents aux DDH	227,301	11%	285,086	13%	362,151	16%	874,538	13%
Appuis flexibles aux DDH	1,144,197	57%	1,264,986	58%	1,298,256	56%	3,707,439	57%
Frais financiers liés aux subventions	12,434	1%	9,274	0%	9,853	0%	31,561	0%
Suivi de la situation des DDH	18,817	1%	14,558	1%	9,740	0%	43,115	1%
Réunions du Conseil d'administration	37,701	2%	37,314	2%	52,918	2%	127,933	2%
Réunions avec des partenaires et collecte de fonds	16,367	1%	12,733	1%	39,431	2%	68,531	1%
Consultation du Conseil des représentants	26,727	1%	0	0%	0	0%	26,727	0%
Sous-total activités d'appui aux DDH	1,483,544	73%	1,623,951	75%	1,772,349	76%	4,879,843	75%
Autres services liés aux activités								
Frais d'adhésion aux réseaux de fondations	2,603	0%	5,366	0%	1,923	0%	9,891	0%
Consultations temporaires / Contribution de chercheurs	0	0%	656	0%	15,965	1%	16,621	0%
Traductions	20,474	1%	32,881	2%	29,107	1%	82,462	1%
Information, publications	1,548	0%	761	0%	142	0%	2,451	0%
Sous-total autres services liés aux activités	24,625	1%	39,663	2%	47,137	2%	111,424	2%
Salaires du personnel								
Personnel opérationnel	258,281	13%	251,187	12%	281,456	12%	790,924	12%
Personnel administratif	134,718	7%	125,719	6%	153,497	7%	413,934	6%
Charges sociales	3,015	0%	3,263	0%	2,052	0%	8,330	0%
Sous-total salaires du personnel	396,014	19%	380,169	17%	437,006	19%	1,213,188	18%
Charges administratives								
Commissariat aux comptes	8,386	0%	11,883	1%	10,766	0%	31,034	0%
Maintenance d'un forum et d'un site web sécurisés	8,555	0%	5,034	0%	3,356	0%	16,944	0%
Services informatiques	8,057	0%	8,488	0%	9,107	0%	25,652	0%
Frais locatifs	35,824	2%	36,568	2%	36,452	2%	108,844	2%
Matériel bureautique	25,910	1%	29,879	1%	16,907	1%	72,696	1%
Frais bancaires et de transferts	5,190	0%	5,605	0%	6,002	0%	16,797	0%
Navision 2013 - Logiciel financier	1,077	0%	0	0%	0	0%	1,077	0%
Autres	20,154	1%	35,308	2%	-4,358	0%	51,104	1%
Sous-total charges administratives	113,153	6%	132,764	6%	78,232	3%	324,149	5%
Éléments financiers								
Revenus et dépenses financières	-3,788	0%	0	0%	0	0%	-3,788	0%
Impôts	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Sous-total éléments financiers	-3,788	0%	0	0%	0	0%	-3,788	0%
Total dépenses	2,021,124	100%	2,176,546	100%	2,334,723	100%	6,532,393	100%
Résultat d'exploitation	0	0%	446	0%	0	0%	446	0%

2. Orientations 2018-2020

Kamel Jendoubi a terminé sa présentation en soulignant les grandes décisions et orientations que le CA s'est fixé pour développer les activités de la FEMDH au cours des trois prochaines années :

- Un engagement continu pour soutenir les acteurs de la défense des droits de l'Homme opérant dans des contextes hostiles comme la Syrie, la Libye, l'Égypte, l'Algérie, Israël et les Territoires palestiniens occupés, et des pays en transition comme le Maroc et la Tunisie. Dans ce cadre, le CA porte une attention particulière aux défenseur-e-s isolés et opérant en dehors des grandes villes. Il entend rester souple dans son appréciation pour pouvoir s'adapter à la réalité de la situation et aux problèmes auxquels la société civile doit faire face sur le terrain.
 - L'Égypte fait l'objet d'une priorité : en plus d'augmenter son capital d'intervention à destination des ONG et DDH égyptiens, le CA va établir un comité consultatif visant à renforcer la veille, les réflexions et les discussions sur les développements dans le pays.
 - Un accompagnement personnalisé va être mis en place et systématisé pour les acteurs associatifs se trouvant dans des situations difficiles, afin de développer des stratégies et des plans de repli, notamment en Égypte.
- Lancer une réflexion et un débat sur les moyens de développer et de renforcer les sources de financement endogènes pour les acteurs locaux de la société civile, et ce pour 3 raisons : 1) Il ne peut exister de chemin vers la démocratie dans une région si l'action de la société civile ne dépend que de fonds étrangers ; 2) Les gouvernements de la région renforcent leur contrôle sur le financement de la société civile ; et 3) Les fonds étrangers ne sont généralement pas adaptés aux priorités nationales et locales.
- Continuer de jouer un rôle d'interface entre les DDH/ONG et les donateurs pour aider ces derniers à transmettre leurs fonds dans des contextes hostiles, et pour couvrir les déficits de financement et augmenter les ressources de base accessibles à la société civile.
- Augmenter le budget total de la Fondation de 10-20% de façon contrôlée (afin de répondre à la hausse des demandes dans la région) et le stabiliser pendant les années qui suivront, tout en conservant une structure petite et un partage du budget similaire (75% alloués aux activités et 25% aux salaires et frais administratifs).

Kamel Jendoubi a conclu en remerciant les principaux partenaires financiers de la FEMDH, sans lesquels ses actions d'appui n'auraient pas été possibles, notamment l'Agence suédoise de développement et de coopération internationale (SIDA), le Programme de partenariat dano-arabe (DAPP), le Sigrid Rausing Trust (SRT), les fondations Open Society (OSF) et l'Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'Homme (IEDDH).

3. Discussion avec le Conseil des représentants

Après les présentations, Kamel Jendoubi et Marc Schade-Poulsen ont ouvert la discussion avec le Conseil des représentants à propos des principales activités de la Fondation, de ses finances et de ses orientations à venir. Plusieurs représentants – provenant notamment de Syrie et d'Égypte – ont exprimé leur profonde reconnaissance pour le travail accompli par la FEMDH. Ils ont souligné le caractère unique du travail de la Fondation et l'efficacité de son action en rappelant la réalité de la situation dans leurs pays respectifs. Ils ont également donné des exemples concrets où l'aide de la FEMDH a été déterminante et sauvé la vie de militants. Les principaux points et questions soulevés par les représentants sont résumés ci-dessous :

3.1 Conseil d'administration

Se référant aux statuts de la FEMDH, disponibles sur son [site](#), le CA a expliqué que la confiance était déterminante dans la cooptation de nouveaux membres du CA en raison du caractère très sensible des domaines traités par la FEMDH. Ce sont les membres actuels qui décident de la cooptation de nouveaux membres et celle-ci se fait de façon progressive. Le CA rencontre les candidats pour un entretien informel et prend ensuite une décision collégiale. Après quoi les candidats sont présentés au Conseil des représentants comme c'est le cas aujourd'hui pour Habib Nassar qui a été coopté comme nouveau membre du Conseil d'administration en remplacement d'Eskil Trolle.

3.2 Audit

Le CA a informé le Conseil des représentants de sa décision de continuer à confier l'audit des comptes de la Fondation à l'entreprise Deloitte, sous réserve que le commissaire aux comptes soit remplacé après 10 ans de services et ce pour permettre le roulement du personnel en charge.

3.3 Publicité et transfert de fonds

Le CA a rappelé son intention de rester discret, d'éviter trop de publicité et de compter sur ses membres, sur les représentants, sur son nouveau [site web](#) et sur le bouche-à-oreille pour se faire connaître localement. La FEMDH respecte également des règles de confidentialité strictes dans son traitement des demandes d'appui, ses prises de décision et ses transferts de fonds dans des contextes hostiles, et a mis en place une série de méthodes de transfert souples et sécurisés adaptés au contexte et aux besoins des bénéficiaires. Compte-tenu de la nature sensible de ses interventions, le CA n'est pas en mesure de révéler de plus amples informations sur ces méthodes, mais il peut conseiller ses partenaires sur leur mise en place de manière bilatérale.

3.4 Soutien d'initiatives associatives nouvelles ou émergentes

Le CA a souligné que le soutien d'ONG nouvelles ou émergentes est une de ses priorités, notamment celles opérant dans des zones enclavées, compte-tenu de la difficulté pour ces dernières à avoir accès aux donateurs traditionnels et à la tendance des donateurs traditionnels à soutenir des acteurs ayant une grande capacité d'absorption. Cela n'a été possible que grâce à l'examen approfondi des demandes, réalisé par le Secrétariat, et la présence sur le terrain du CA et des membres du personnel de la Fondation, notamment à Tunis. La FEMDH a par exemple soutenu la mise en place d'une nouvelle plateforme destinée à permettre aux jeunes citoyens de rendre compte des problèmes qu'ils rencontrent et de participer aux décisions prises par les autorités locales dans 8 municipalités tunisiennes. De plus, un espace culturel

d'exception géré par des jeunes et pour les jeunes a ouvert à Redeyef, une des villes les plus marginalisées du sud de la Tunisie. Cet espace organise régulièrement des ateliers de dessin, de théâtre et de musique, ainsi que des festivals, dans le but d'éduquer les enfants et les jeunes aux droits fondamentaux et de les encourager à les défendre (d'autres exemple sont développés plus haut).

3.5 Influencer les politiques des donateurs

La FEMDH a rejoint deux importants réseaux de fondations (européen et international) opérant dans le domaine des droits de l'Homme au cours des 5 dernières années, et a joué un rôle majeur dans le renforcement des liens entre les donateurs et les acteurs associatifs locaux, permettant à ces derniers d'informer activement les donateurs sur les priorités locales et nationales de leur pays. La Fondation a notamment créé un groupe de travail sur les défenseur·e·s des droits de l'Homme, et co-dirige, au sein de ces réseau, un nouveau groupe de travail sur le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord. Enfin, la FEMDH est membre du Mécanisme de protection des défenseur·e·s de l'Union européenne, *ProtectDefenders.eu*, qui étudie les dynamiques de financement en appui aux défenseur·e·s des droits de l'Homme dans le monde et les utilise pour promouvoir l'augmentation des ressources mises à disposition des DDH locaux en général et au Moyen-Orient et en Afrique du Nord en particulier. Bien qu'il soit difficile d'estimer l'impact de telles actions à ce stade, l'investissement de la FEMDH dans ces réseaux est essentiel pour influencer les politiques des donateurs.

Le CA a également insisté sur le fait qu'une de ses priorités stratégiques est l'identification proactive de méthodes visant à développer et consolider les sources de financement endogènes à destination des acteurs associatifs locaux. Une étude axée sur la Tunisie sera finalisée fin 2018 - la Fondation a l'intention de travailler conjointement avec EMD et les acteurs de la société civile tunisienne pour continuer de promouvoir de ce type d'actions.

Clôture de la 5^e Consultation du Conseil des représentants

Une fois les discussions terminées, Kamel Jendoubi et Marc Schade-Poulsen ont mis fin à la 5^e Consultation du Conseil des représentants.

Ils ont félicité le travail de la FEMDH qui a, depuis ses débuts, prouvé sa valeur et son utilité, dans un contexte où les demandes d'appuis provenant de la région continuent à augmenter.

Ils ont remercié l'ensemble des participants pour leurs questions et contributions particulièrement constructives et utiles.

« La solidarité avec les défenseur·e·s nous guide dans nos actions. Que cette solidarité continue pour le bien de notre région et des droits de l'Homme. »

ANNEXE 1 : ORDRE DU JOUR DE LA 5^e CONSULTATION DU CONSEIL DES REPRÉSENTANTS

1. Ouverture de la Consultation (15 min.)

- Mots de bienvenue et introduction
 - Élection d'un-e Président-e de séance
-

➤ **Document :**

- *Ordre du jour de la Consultation*

2. Aperçu des opérations de la Fondation au cours des années 2015-2017 (30 min.)

- Présentation des principales actions entreprises et des implications financières
 - Discussion avec le Conseil
-

➤ **Documents :**

- *Rapports d'activités 2015-2016-2017 (incluant une présentation de la Fondation)*
- *Comptes annuels 2015-2016-2017 (incluant un résumé des comptes)*

3. Aperçu des orientations de la Fondation pour les années 2018-2020 (30 min.)

- Présentation des principales orientations, incluant les propositions des représentants, et du budget prévisionnel
 - Discussion avec le Conseil
-

➤ **Document :**

- *Budget opérationnel prévisionnel 2018-2020*

4. Briefing sur la cooptation de nouveaux membres ou de nouveaux commissaires aux comptes (5 min.)

5. Divers (5 min.)

6. Clôture (5 min.)